



Appel à candidature

La Maison de l'Entreprise a été créée par décret n°2012-247/PRN/MC/PSP/MM/DI du 30 mai 2012. Elle a pour mission principale de renforcer le tissu économique par l'émergence d'entreprises compétitives et l'amélioration du climat des affaires au Niger.

Elle a pour objectif essentiel de favoriser l'esprit d'entreprise, la création et le développement d'entreprises privées.

Pour accomplir sa mission, la Maison de l'Entreprise organise la 1^{ère} Edition de la compétition nationale des plans d'affaires.

Cette Compétition nationale de Plans d'Affaires (CPA) a pour objectif général de stimuler l'émergence et l'éclosion d'un tissu de PME dynamique et innovantes autour de chaînes de valeur à fort potentiel, en vue de contribuer à la croissance économique et à la création d'emploi durables notamment pour les jeunes et les femmes.

Plus spécifiquement la compétition vise à :

- Créer un cadre d'émulation et de créativité pour les jeunes entrepreneurs¹ nigériens ;
- Soutenir techniquement et financièrement les lauréats par un appui au démarrage de leurs activités ;
- Faciliter l'accès aux services d'appui et à la formation ;
- Promouvoir la culture entrepreneuriale au Niger ;
- Faciliter l'accès au financement et/ou au marché des PME ;
- Contribuer à la création d'opportunités d'emploi pour les jeunes.

Ainsi, dans le cadre de cette compétition la Maison de l'Entreprise lance le présent appel à candidature pour accompagner les porteurs de projet.

Informations pour la soumission des candidatures

La première édition de la Compétition des Plans d'Affaires concerne tout porteur de projets novateurs, diplômés, en création ou en développement, ayant ou non une existence légale et/ou en activité dans l'une des huit (08) régions du Niger et la diaspora.

Les conditions générales de participation :

- Etre de nationalité Nigérienne ;
- Avoir un âge compris entre 18 et 35 ans ;
- Etre diplômé d'un BEPC au moins ;
- Les conditions générales de participation renseignées et signées ;
- Fournir un résumé général du projet selon le canevas proposé (4pages maximum) ;

Critères de sélection des plans d'affaires

- La faisabilité commerciale, technique et financière du projet ;
 - La rentabilité du projet ;
 - Le profil du promoteur (lien avec l'activité prévue) ;
 - L'impact économique et social et environnemental du projet (le potentiel de création, d'emplois et de richesse, respectueux de l'environnement) ;
 - Valorisant les matières premières locales ;
 - Ayant un caractère innovant.
-



Le formulaire de candidature et les conditions générales de participation sont sur :

les sites web suivants : www.mde.ne et www.ccaian.org et les sites d'informations générales : Niger Diaspora, Niger Actu.

Accompagnement des lauréats :

Primes reçues par les lauréats doivent servir à :

- L'acquisition de petits équipements de travail ;
- La réalisation d'infrastructures de base ou à la prise en charge de loyer de départ ;
- Le soutien au fonds de roulement départ ;
- L'apport personnel valorisable par le promoteur pour l'obtention de crédit ;
- Les actions marketing (dépliant, site web, prospectus, communication, média,) pour le décollage des activités ;
- La réalisation de prototypes ou d'études complémentaires ;
- Le renforcement des capacités (transformation, administration, gestion, commercialisation).

En plus la Maison de l'Entreprise fournira un accompagnement opérationnel personnalisé suivant 4 axes :

- La formation ;
- Le suivi opérationnel ;
- Le Mentorat ;
- La journée thématique et de réseautage.

Dépôt des candidatures :

Les dossiers peuvent être déposés :

- À la Maison de l'Entreprise Quartier Issa Béri, Rue en face des Assurances SAHAM ;
- Au niveau des antennes régionales de la Chambre de Commerce et d'industrie ;

Ou envoyés par mail à cpaniger2016@gmail.com

Date limite de dépôt des formulaires d'inscription : 26 janvier 2017

Pour tous renseignements complémentaires, contactez-nous via notre e-mail : cpaniger2016@gmail.com